DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE
Commune de FOURNIVAL 60130
Téléphone 03 44 78 52 74.

2026 / 14P

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation du 07/09/2026 au 07/12/2026

Le Maire de la Commune de FOURNIVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction municipale Livre I. 8° partie " signalisation temporaire " pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
Vu la demande d'arrêté de l'entreprise CITEOS en date du 27/08/2026,
Considérant les travaux d'extension du réseau BT **au Hameau de La Gloriette** à 60130 Fournival.

ARRETE

ARTICLE 1°: **Le stationnement de tout véhicule sera interdit, la circulation sera alternée et la Vitesse sera limitée à 30km/h au Hameau de La Gloriette, au droit du chantier.**

ARTICLE 2° : Le présent arrêté est applicable pendant la durée des travaux du **07/09/2026 au 07/12/2026 de 8h00 à 17h00** et sera affiché et publié selon les conditions habituelles.

ARTICLE 3°: La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise.

ARTICLE 4° : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise
- L'UTD de Saint Just en Chaussée
- La Communauté de Communes du Plateau Picard
- L'entreprise CITEOS responsable des travaux

Fait à FOURNIVAL, le 28 août 2026.
Le Maire,
Olivier COULON.

MAIRIE DE FOURNIVAL (OISE)